

SEPT 2023  
N°114

# le Chasseur de l'Aube

Revue de la Fédération des Chasseurs de l'Aube

## OUVERTURE 2023

PAGES 4/5

LE LIÈVRE  
PAGES 11 À 13

SAINT HUBERT  
PAGE 14

LYME  
PAGE 18 À 19

[WWW.FDC10.ORG](http://WWW.FDC10.ORG)



SUIVEZ-NOUS SUR  
LES RÉSEAUX SOCIAUX





## Vos besoins

Constituer une épargne. Préparer votre retraite.  
Diversifier votre patrimoine.

## Nos produits

Tontine, Assurance-vie, Épargne retraite,  
Placements financiers, Prévoyance.

**Joël RAPINAT** - Agent Général d'assurances  
Le Conservateur

LE PRESBYTERE, 5 rue du cimetière  
10110 VITRY LE CROISE

N°Orias 07016968 - Tél. : 06 33 63 60 31

**Les Associations Mutuelles Le Conservateur** : Société à forme tontinière.

Entreprise régie par le Code des assurances

**Les Assurances Mutuelles Le Conservateur** : Société d'assurance mutuelle.

Entreprise régie par le Code des assurances

**Conservateur Finance** : Société de financement et entreprise d'investissement.

S.A. au capital de 15 000 000 €. - R.C.S. Paris B 344 842 596.

Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS. [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr)

Photo: © Timothée Haigne - Documentaire naturaliste, Les Galeries du patrimoine.

# BIWI IDENTIFICATION DU GIBIER

RUBBER • PLASTIC • SILICONE



**BIWI SA**

- Route de la Transjurane 22
- CH-2855 Glovelier
- Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
- Fax: +41 (0) 32 427 02 01
- [info@biwi.ch](mailto:info@biwi.ch)
- [www.biwi.ch](http://www.biwi.ch)



## Julien HIMEUR

### Taxidermiste

Mammifères Européens  
Oiseaux, Safaris

Atelier :

24 Bis rue Fortier  
10000 TROYES

Tél. 06 33 44 47 56

[julientaxidermiste@hotmail.fr](mailto:julientaxidermiste@hotmail.fr)

[www.julienhimeurtaxidermiste.com](http://www.julienhimeurtaxidermiste.com)



## Logé 10 Arcis

2 armuriers à votre service  
**Franck diplômé de Saint-Etienne**  
**Grégory diplômé de Liège**

ARMES - OPTIQUES

MUNITIONS - VÊTEMENTS

Armes et munitions de catégorie B

Stand de Ball-trap et de tir.

Sanglier courant, simulateur de tir laser

**Votre passion, notre métier**  
depuis 50 ans



*Tir au sanglier courant de 14h30 à 18h00*  
*Les samedis 30 Septembre, 7 et 14 octobre 2023*

RETROUVEZ NOUS À L'ARMURERIE, LOGE10  
10700 ARCIS-SUR-AUBE - TEL. : 03 25 37 84 70  
PLUS D'INFORMATION EN UN CLIC SUR  
[www.armurerie-loge10.com](http://www.armurerie-loge10.com)

# Amis chasseurs

**Le bilan des comptages en cette fin d'été est en passe de classer l'année 2023 comme une mauvaise année pour la reproduction du gibier à plumes mais plutôt bonne pour les autres espèces.**

# Edito

Ce résultat n'est pas une surprise compte tenu des orages fin juin et plus particulièrement marqués en juillet accompagnés par une forte baisse des températures.... Notre indice de reproduction oscille entre 3 et 4.5 Jeunes par poule d'été pour une moyenne départementale de 3.6 jeunes par poule ! Cette reproduction plus que médiocre pour l'espèce ne compensera malheureusement que partiellement la mortalité naturelle des oiseaux pendant la période hivernale, mortalité de l'ordre de 45 à 55% ! Cette situation vous oblige à la plus grande prudence dans les prélèvements pour la saison 2023. Cette prudence doit nous permettre de limiter l'impact sur nos futurs reproducteurs car l'avenir de ces populations doit rester pour nous tous un enjeu majeur ! La régulation des espèces prédatrices dite ESOD reste donc plus que jamais indispensable pour la sauvegarde de notre petite faune ! Cette liste qui regroupe aujourd'hui les espèces régulables largement débattue à l'échelle départementale a été signée par madame la Ministre le 3 août 2023. Malheureusement notre mobilisation n'a pas permis de retrouver la pie et la fouine sur cette liste malgré un avis favorable de Madame la Préfète. Ne rien lâcher... doit s'appliquer aussi pour nous Fédération des chasseurs et pour ce faire nous devons rester à la hauteur de nos ambitions, nous avons donc décidé à l'unanimité du conseil d'administration d'attaquer cet arrêté ministériel. Nous souhaitons ici et maintenant marquer notre désaccord sur un pouvoir centralisé et parisien loin de nos problématiques de terrain et toujours dans le déni de nos territoires ruraux ! Si nous restons passifs maintenant nous pouvons demain perdre gros !

Le grand gibier se porte globalement bien et la prévention nous a permis de réduire les surfaces détruites par le grand gibier, pour retrouver un niveau de dégâts de 2021.

Alors mes chers amis à la veille de l'ouverture soyons toujours aussi fiers d'être chasseurs et même si dame nature reste particulièrement dure avec la perdrix grise nous devons garder la foi car il n'y a pas de meilleur remède que d'être occupé à quelque chose d'utile et d'aimer quelque chose qui mérite notre amour, notre passion pour la chasse...

Nous vous demandons également de continuer d'avoir sur le terrain une conduite irréprochable sur le respect de la sécurité et sur le respect des autres activités de nature.

Enfin, en cette veille d'ouverture, je vous souhaite une très belle année cynégétique, amicalement en Saint Hubert.

**Claude MERCUZOT**  
Président de la FDC10



**Rédaction :** Directeur de la publication : Claude Mercuzot, président de la FDC Aube - Rédacteur en chef : Sébastien Juillet, président de la commission promotion de la chasse de la communication et du développement. Ont également collaboré à l'élaboration de ce numéro, l'ensemble du personnel de la FDCA, ainsi que les signataires des différents articles.

**Crédits photos :**  
FDC Aube et FNC. - © Dominique Gest

**Adresse :**  
FDC Aube - Chemin de la Queue de la Pelle  
10440 La Rivière de Corps - Tél. 03 25 71 51 11  
E-mail : fdc10@fdc10.org  
www.fdc10.org  
Dépôt légal n° 26-360/o - 3<sup>e</sup> trim. 2023  
Imprimé sur papier recyclé.

**Maquette et Impression :**  
Imprimerie La Renaissance  
Labélisée Imprim'Vert.



**Retrouvez-nous aussi sur internet**

[www.fdc10.org](http://www.fdc10.org)



SCAN ME



# Ouverture 2023

## Le gibier à poil en force ! La plume reste fragile....



### Le Lapin de garenne

Depuis des siècles, la chasse au lapin de Garenne est pratiquée en France. Ce mode de chasse continue de séduire les chasseurs Audois, par la complexité de sa traque. Avec 1 600 lapins prélevés la saison dernière, 2023 devrait être une bonne année pour les chasseurs pratiquant cette chasse sur les territoires accueillant cette espèce en nombre suffisant. Les perspectives de dégâts sans oublier les mortalités naturelles doivent pousser les responsables de chasse à intégrer ces paramètres dans la gestion de cette espèce. La FDC 10 peut accompagner les territoires qui souhaitent s'investir dans sa gestion.



### Le Faisan commun

Notre super reproducteur n'a pas fait mieux que les autres cette année. Gibier d'avenir, le Faisan commun sort de quelques années de bonne reproduction. Malheureusement l'été humide que nous venons de passer a aussi eu raison du Faisan. Bien qu'espèce assez rustique les orages du mois de juin et juillet ont condamné la bonne reproduction, tout n'est pas noir pour autant mais la reproduction 2023 reste moyenne ! Les territoires ayant renforcé leur population à l'aide de lâcher de faisandeaux vont espérer juguler cette diminution d'effectif à venir.

### La Perdrix grise

Derrière beaucoup d'espoir, une déception ! Pour la Perdrix grise les voyants étaient tous au vert, beaucoup d'insectes et une météo correcte, malheureusement les orages fin juin se sont abattus en plein pic d'éclosion. De ce constat nous ne pouvons qu'apprécier un indice de reproduction moyen, obligeant tous les passionnés de cette belle espèce à être très prudents dans les prélèvements. Les quelques perdreaux de cet été seront nos reproducteurs en mars prochain.



### Le lièvre

Le printemps 2023 n'est pas aussi beau que le printemps 2022. Les comptages lièvres du printemps dernier traduisent une légère baisse départementale des populations de lièvres, l'exposition de son principal prédateur, le renard, n'est pas une simple coïncidence. Heureusement la reproduction s'est visiblement bien passée, laissant entrevoir une seconde belle année pour le lièvre mais restons vigilants et observez bien le tableau de chasse de votre territoire, si le pourcentage de jeune est inférieur à 60%, vous impactez indéniablement votre capital reproducteur.



## Le sanglier

Si le nombre de sangliers prélevés l'année passée avait légèrement baissé, 8408 en 2022/23 contre 10781 en 2021/22. L'année 2023/24 s'annonce être une année riche en émotion cynégétique pour le passionné de sanglier. Beaucoup de carcasses sont observés dans tous les massifs du département. Les chasseurs Auboisi vont donc, une nouvelle fois, être très rigoureux afin de maintenir la dynamique de population vers la baisse. La conséquence des dégâts et du prix des denrées agricoles n'en laissant pas le choix, si nous souhaitons maintenir une chasse durable et populaire !

Le secteur de la Champagne crayeuse et du Nogentais doivent être encore plus vigilant. Ils connaissent une explosion des populations de sangliers non compatible avec l'agriculture intensive qui y est pratiqué. Il faut augmenter la pression de chasse sans attendre dans ces secteurs.



## Le chevreuil

Les années humides sont ancestralement, plutôt, de bonnes années chez le chevreuil, or nous sentons toujours les prémisses des dernières canicules qui avaient pour le moins ralenti le développement du chevreuil ces dernières années. En parallèle, le faible taux de réalisation dans certains secteurs (en particulier les zones plaines) montre qu'il faut toujours être vigilant dans les prélèvements et bien respecter les proportions âge et sexe-ratio (1/3 M 1/3 F 1/3 jeune). Pour cette saison, nous pouvons regonfler les effectifs alors ne mettons pas la charrie avant les bœufs et continuons les efforts de gestion déjà mis en place les saisons précédentes.



Les chasseurs de gibier d'eau s'impliquent dans la recherche !

### Vous avez prélevé un canard ?

Vous pouvez participer au suivi des populations en prenant une photo avec votre téléphone portable via **ChassAdapt**. Cette application, développée par la FNC, comporte un outil d'intelligence artificielle qui permet de déterminer le sexe et l'âge des oiseaux, à partir d'une photo d'aile.

CANARD SOUCHET  
MÂLE, ADULTE



CANARD SIFFLEUR  
MÂLE, JUVÉNILE

À titre expérimental la fonctionnalité est ouverte cette année pour les canards siffleur et souchet.



AUTOWING



# Recherche au sang

## Le mot des conducteurs pour aller jusqu'au bout !

**Alors que la chasse du grand gibier n'a jamais connu de plus bel essor qu'aujourd'hui dans notre département, les deux représentants de la recherche au sang départementale répondent à nos questions !**

**Bonjour Pascal, Bonjour Frédéric, beaucoup de chasseurs vous connaissent depuis maintenant des années mais dites-nous-en un plus, pourquoi, depuis quand ?**

« Au début, j'accompagnai les précurseurs du département et un jour j'ai eu du temps alors j'ai fait un chien et c'était parti. Je suis dans ma 24<sup>e</sup> saison de recherche », précise Pascal. Conducteur depuis 8 années, Frédéric s'intéresse à suivre Gilbert LAURENT « un jour à la chasse, notre conducteur arrête. Il me sentait intéressé et me propose d'éduquer mon premier chien, c'est le début de l'aventure ». 21 conducteurs travaillent dans le département aujourd'hui, répartis en deux associations. L'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge (UNUCR) et l'ARGGB (Association pour la Recherche du Grand Gibier Blessé) même si ces deux associations sont nées de tempéraments divergents, l'esprit reste identique, une seule chose compte, « Aller jusqu'au bout de l'acte cynégétique par excellence et ne pas laisser d'animaux souffrir. »



**PASCAL BOURGEOIS** DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL AUBE UNUCR ET **FRÉDÉRIC THOMAS** PRÉSIDENT ARGGB AUBE

**Il ne s'est jamais prélevé autant de grand gibier dans notre département que ces dernières années où devrions-nous dire « il ne s'est jamais tiré autant de balles de chasse dans notre département », cela influence forcément les recherches.**

« Bien évidemment, nous sortons principalement sur des sangliers. C'est le gibier le plus attribué. Mais il est estimé qu'un grand

gibier tiré sur dix est blessé, nous sommes loin d'être appelés pour tous les animaux » déplore d'une voix unanime Frédéric et Pascal. « Si aujourd'hui nous frisons les 50% de réussite aux recherches, il reste malheureusement beaucoup de recherche à faire. Tous les gibiers blessés méritent une recherche. J'ai même déjà réalisé une recherche sur un renard (sourit Pascal) ».

**Quelle est la bonne conduite à adopter face à un gibier blessé ?**

« Le gibier blessé est bien souvent au pied du mur, il n'a plus rien à perdre, il ne faut donc pas oublier que nous sommes en face d'animaux très dangereux. Quand le tireur contrôle son tir, il doit faire 50 à 100 mètres maximum derrière la fuite, bien baliser les indices sans y toucher et nous appeler. Le meilleur chien de l'équipe n'est pas habitué à travailler une piste froide, de plus il n'est pas forcément près à être face à un gibier potentiellement très agressif. Il en va donc de soit que seuls les conducteurs agréés et leurs chiens sont formés et assurés pour effectuer une recherche. D'ailleurs, la recherche n'est pas un acte de chasse pour les personnes reconnues. Aussi bien chez l'UNUCR qu'à l'ARGGB il est important de laisser un message si le téléphone ne décroche pas. Le conducteur n'a peut-être pas de réseau ou est-il déjà occupé ? Néanmoins nous avons un groupe Whatsapp, si nous ne pouvons pas intervenir, nous passons le message aux autres conducteurs de manière à forcément offrir une réponse aux chasseurs ! »

**Merci Pascal, merci Frédéric pour vos réponses et par-dessus tout merci à tous les conducteurs pour vos recherches et votre passion. A quelques semaines de l'ouverture générale, que souhaitez-vous dire aux chasseurs Auboisiens ?**

« Ne craignez pas d'appeler, même pour un contrôle ! Il est vrai que beaucoup de chasses au bois jouent bien le jeu malheureusement ce n'est pas toujours le cas pour les sociétés de chasse sur chevreuil. Il faut aller au bout de l'acte cynégétique, nous sommes tous prêts et disponibles du 1 juin à la fermeture. Bonne saison 2023/24 à toutes et à tous ».



# MARCHANT JEAN-PIERRE

**ENTREPRISE DE  
TRAVAUX PUBLICS**  
Spécialisée dans le curage  
et la création d'étangs

**06 30 52 63 44**  
**06 14 89 20 75**



[www.marchand-jean-pierre.com](http://www.marchand-jean-pierre.com)

**51290 GIGNY-BUSSY**

Jean-Pierre.marchand4@wanadoo.fr



Mise à disposition d'un faucardeur amphibie  
avec chauffeur

Fonctionne à l'huile BIO

Fauchage - Ramassage - Dévasement de lagunes  
**06.30.52.63.44**

Marchand entreprise

**03.26.72.52.84**

**06.14.89.20.75**

## **BARNICHE PNEUS**

**EUROTYRE**  
PNEUS ET SERVICES

**Pneumatiques tous véhicules**

**Vidage boîte automatique**

**Vidage - freins - amortisseurs**

**Mécanique - Diagnostique électrique**

**Batterie - échappement**



61-62, avenue Général Leclerc  
10440 LA RIVIÈRE-DE-CORPS

**03 25 79 36 09**

[pneus.barniche@wanadoo.fr](mailto:pneus.barniche@wanadoo.fr)



**PÉPINIÈRES/USSY  
LEVAVASSEUR**

**SPÉCIALISÉE EN JEUNES PLANTS  
BOCAGERS ET FORESTIERS**

Devis sur demande

**02 31 90 80 70**

[et.levavasseur@orange.fr](mailto:et.levavasseur@orange.fr)

## Formation décennale à la Sécurité

La loi chasse de 2019 a rendu obligatoire le suivi d'une formation sécurité pour tous les chasseurs et ceci tous les dix ans. Vous avez jusqu'en 2030 pour suivre cette formation qui vous rappelle les règles essentielles en matière de sécurité.

### Comment s'inscrire ?

Rendez-vous sur [www.fdc10.fr](http://www.fdc10.fr) cliquez sur l'onglet formation et inscrivez-vous sur l'une des dates proposées.

Vous pouvez aussi vous rapprocher de votre responsable de chasse pour l'organisation d'une formation sur votre lieu de chasse. Il suffit de réunir une trentaine de participants.



## Vous avez perdu votre permis de chasser, comment faire ?

Le port du permis de chasser (carte ou document vert) est obligatoire en action de chasse. Si jamais vous avez perdu votre « permis vert » vous pouvez demander un duplicata auprès de l'OFB. Pour se faire, rendez-vous sur le site internet [fdc10.org](http://fdc10.org), rubrique réglementation et documents, sous-rubrique permis de chasser, Permis perdu.

## Plomb : l'Europe change les règles !

Le règlement de l'Union européenne qui concerne le plomb dans la grenaille de chasse utilisée à l'intérieur ou autour des zones humides a été publié au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 janvier dernier. Il précise que la grenaille de chasse formée de plomb pour 1 % de son poids sera interdite à compter du 15 février 2023 à l'intérieur ou à moins de 100 m des zones humides.

Rappelons qu'un règlement dans le droit européen est d'effet direct et obligatoire. Tous ses éléments doivent s'appliquer de manière uniforme dans l'ensemble des États membres.

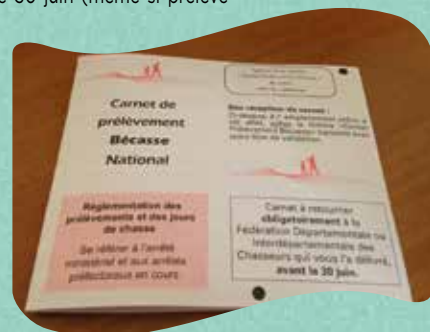


# Espace réglementaire

## Carnet de prélèvement bécasse

Tous les chasseurs de bécasse des bois ont l'obligation de déclarer leur prélèvement, afin de mieux défendre la chasse de cette espèce et être primordial d'avoir des retours. L'union fait notre force ! Chaque chasseur est limité à 30 oiseaux pour une saison dans le département de l'Aube avec l'obligation de déclarer sur le carnet de prélèvement ou d'utiliser l'application Chassadapt sur smartphone.

**ATTENTION :** si vous utilisez le carnet de prélèvement (papier) vous êtes obligé de le retourner avant le 30 juin (même si prélèvement 0) sous peine de ne plus obtenir de carnet l'année prochaine. Pour les utilisateurs de Chassadapt, tout est plus simple l'application fait automatiquement le bilan des prélèvements par département.



## Si je chasse, je ChassAdapt !

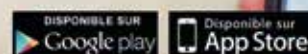
Développée par la FNC pour la gestion adaptative, ChassAdapt est une application utilisée pour que les chasseurs puissent enregistrer leurs prélèvements en temps réel sur leur smartphone. Application gratuite, simple et pratique d'utilisation qui permet d'entrer ses prélèvements en quelques clics directement sur le terrain, même sans réseau internet.

### SIMPLE RAPIDE EFFICACE

#### Pour télécharger l'application

Disponible sur Google Play et App Store, ChassAdapt remplacera à terme les carnets papiers et bagues des espèces soumises à la déclaration des prélèvements.

Pour créer un compte, il vous sera demandé votre **numéro d'identifiant Guichet Unique**, numéro à 14 chiffres que vous pouvez trouver sous le code barre de votre validation annuelle du permis de chasser, ainsi que votre date de naissance. Il vous sera aussi demandé votre numéro de téléphone, afin de vous permettre de récupérer votre mot de passe, en cas d'oubli, de manière simplifiée.



# Systeme d'Information sur les Armes

La création d'un compte SIA avant le 31 décembre 2023 est obligatoire pour tous les détenteurs d'armes français sur le site interne du Ministère chargé de l'intérieur. Le but de cette démarche est d'obtenir une meilleure traçabilité et un meilleur recensement des armes détenues par les citoyens. Votre compte SIA doit à minima détenir vos armes déjà déclarer en version papier. Afin de vous aider dans cette démarche l'Association des Jeunes Chasseurs Auboises est prête à vous donner du temps pour créer votre compte. Attention rendez-vous obligatoire à l'accueil de la FDC10 au 03.25.71.51.11.

## AVANT DE COMMENCER

1. Je m'assure que j'ai une adresse mail. Si ce n'est pas le cas je dois en créer une. Elle est indispensable pour créer un compte dans le SIA.
2. Je scanne ou je prends en photo les documents justificatifs qui me seront demandés : pièce d'identité, permis de chasser, justificatif de domicile.
3. Je me munis de mon numéro SIA si mon armurier a eu l'occasion de m'en créer un depuis janvier 2021.

## Création de compte

Sélectionnez le ou les motifs de votre création de compte :

Pour la création de compte à titre professionnel, vous devez créer un compte distinct



Pour créer son compte, le détenteur doit sélectionner sa situation, c'est à dire la raison pour laquelle il détient au moins une arme.

Il y a deux catégories de comptes : compte personnel et autre compte.

Les comptes personnels sont ouverts progressivement à partir du 8 février.  
Les autres comptes (métier et association) ne seront disponibles qu'au second trimestre 2022.

## CRÉATION DE MON ESPACE DÉTENTEUR

### > 1<sup>ère</sup> étape :

Il vous faut en format numérique : (indispensable)

1. Votre pièce d'identité en cours de validité
2. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
3. Votre permis de chasser
4. Une adresse Mail
5. Mon numéro de SIA si vous en avez un

### > 2<sup>e</sup> étape :

aller sur le site :

<https://detenteurs.interieur.gouv.fr/>

### > 3<sup>e</sup> étape :

Je clique sur « créer mon compte »

### > 4<sup>e</sup> étape :

je choisis ma catégorie...



### > 5<sup>e</sup> étape :

Je suis les champs et j'importe les documents justificatifs (permis de chasser - pièce d'identité, justificatif de domicile)

### > 6<sup>e</sup> étape :

je saisis le code qui est dans l'image. Je coche les cases avant de valider

### > 7<sup>e</sup> étape :

je viens de recevoir un mail de confirmation de création de compte. Cliquer sur le lien d'activation.

### > 8<sup>e</sup> étape :

Il faut sécuriser votre compte, choisir un mot de passe tristement personnel. Répondre aux 3 questions qui serviront à récupérer votre identifiant en cas d'oubli.

### > 9<sup>e</sup> étape :

Je valide et j'ai fini, votre compte est créé. Vous allez recevoir une confirmation par mail.

### > 10<sup>e</sup> étape :

Le compte est activé Vous pouvez acquérir des armes !

## Un Formation «Garde des bois» dans l'Aube

Accompagnée d'un expert forestier la FDC10 propose de suivre la formation «garde des bois» afin de vous perfectionner dans la réglementation forestière. Cette formation est ouverte à toutes les personnes intéressées par ce domaine, cette formation ludique et complète vous donnera la possibilité de vous faire assermenter le cas échéant (la formation reste possible pour les personnes ne souhaitant pas se faire assermenter par la suite).

### Module 4 : Police forestière :

1. notions d'écologie appliquées à la gestion de la forêt / 2. réglementation forestière / 3. connaissances techniques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde des bois particulier / 4. connaissances halieutiques et cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde des bois particulier / 5. conditions de régulation des espèces classées espèces susceptibles d'occasionner des dommages (nuisibles).

Cette formation est la seule proposée en Champagne-Ardenne.



## Une formation qui marche !

La formation garde-chasse particulier organisée à la FDC 10 reste une formation très prisée par les chasseurs. Deux formateurs engagés Laurent JACQUARD et Sylvère MONCHATRE accompagnés par Didier RIBEYROL administrateur à la FDC 10 ont ainsi pu former une vingtaine de stagiaires. Prochaine étape l'assermentation !



## Tenir les objectifs !

Les formations sécurités se poursuivent dans le département de l'Aube. Sur ces dernières semaines, les communes de Villemonion-en-Othe, Baroville, Villy-en-Trodes..... avec à chaque fois une trentaine de chasseurs se sont réunies pour suivre cette formation sécurité décennale. Ces formations sont animées par les administrateurs de la FDC10 à la demande des responsables de chasse.

## Sortie nature Davrey

Cet été de nombreuses sorties nature ont été organisées sur l'ensemble du département sur le rôle de la haie mais aussi sur le monde enchanté des demoiselles (libellules) sur le site de Davrey. Au cours de cette balade, Romary Berlot, guide naturaliste à la FDC 10 permet de faire découvrir ce site remarquable et les espèces qui y vivent.

# En bref

## La Fédération régionale des Randonneurs à la découverte

Sur l'invitation du dynamique président des randonneurs de l'Aube Dominique Leblond, la FDC10 était présente à l'assemblée générale du comité directeur de randonnée pédestre du Grand-Est. Durant cette AG Bruno BAUDOUX, directeur de la FDC10 a présenté notre fédération ainsi que les actions et collaborations des chasseurs Auboises avec la FFRP de l'Aube ! La démarche Auboise (voir le Chasseur de l'Aube - juin 2023) a été saluée par le Président de la Fédération des randonneur du Grand Est, un grand pas de plus dans l'usage et le partage de nos espaces.



## Un bilan chiffré !

Retour sur l'exposition des trophées à Géraudot . 232 trophées exposés. Un hommage particulier lors de cette exposition à Pierre Pescarolo. Un chasseur engagé, ancien conseiller régional de champagne Ardenne qui nous à quitter en novembre 2015.



## Biodiversité et cabane de chasse



La période estivale reste une période cruciale pour les naissances de chauves-souris et plus particulièrement sur les colonies de parturition de Petits rhinolophes... la FDC10 participe à l'évaluation les effectifs des colonies installées dans les cabanes des chasseurs de l'Est du département (jusqu'à 70 femelles dans une cabane auboise). Alors si vous aussi, vous abritez de sympathiques chauves-souris dans votre cabane, n'hésitez pas à nous en informer rapidement. Le programme d'études et de conservation initié l'an dernier vise à être étendu à l'échelle du département. Les objectifs sont d'assurer la préservation durable des colonies identifiées, d'améliorer la capacité d'accueil de certaines cabanes, de faciliter la cohabitation avec nos pratiques cynégétiques, d'assurer un suivi de la dynamique des populations... Cette démarche unique en France est l'occasion de montrer encore une fois que les chasseurs AUBOIS sont engagés dans la préservation de la Nature !

## Une AG du grand gibier qui rassemble

L'association départementale des chasseurs de grand gibier a organisé en juillet sa 37ème assemblée générale dans les locaux de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube. Le Président de la FDC10, Claude MERCUZOT, qui représentait les chasseurs Auboises devant cette assemblée a profité de l'occasion pour lui de remercier l'association pour la belle organisation de l'exposition des trophées de cerf à Géraudot mais aussi pour rappeler que nous devons rester unis et indivisibles devant nos opposants.



# LE LIÈVRE D'EUROPE

*Lepus europaeus*



Sprinter hors pair, grâce à ses pattes postérieures bien plus longues que ses pattes antérieures qui lui permettent de courir à vive allure, il jalonne ses courses de pauses. Cette aptitude lui vaut une célébrité, dont il se passerait bien : une fable de la Fontaine le ridiculise face à une tortue.

Si ses grandes oreilles aux extrémités noires sont un signe distinctif, lorsqu'il les rabat et tapit pour gîter, son pelage brun foncé à brun roux selon les individus, le rend invisible. Cette belle tenue de camouflage pare tant le mâle, le bouquin, que la femelle, la hase.

### Classification

Classe : Mammifères  
Ordre : Lagomorphes  
Famille : Léporidés

### Caractéristiques

Taille : 60 à 70 Cm  
Poids : 3 à 6 kg  
Longévité : 3 ans en moyenne

### Régime Alimentaire

Herbivore, il affectionne particulièrement les graminées ou plantes herbacées sauvages ou issues de systèmes culturaux. A l'occasion, il enrichit son alimentation avec des baies, des graines ou des racines de betteraves. L'hiver, si la ressource alimentaire manque, il peut se nourrir de l'écorce des arbustes. Le lièvre comme tout les lagomorphes présente un système de digestion atypique. Il produit des premières crottes molles entourées d'une couche mucilagineuse, appelées « cæcotrophe » qu'il absorbe de nouveaux et qui après digestion, donne de véritables crottes. Ce comportement se nomme la « cæcotrophie ».

### Comportement

Actif essentiellement au crépuscule ou de nuit, il passe ses journées au repos dans un gîte : petite dépression au sol. Les individus n'hésitent pas à se regrouper la nuit.

### Reproduction et survie

La période de reproduction commence dès le mois de décembre et se termine au mois d'octobre. Lors de celle-ci il n'est pas rare d'observer plusieurs lièvres se courant après ou se « boxant ». Il s'agit d'un rituel nuptial qui oppose les mâles entre eux. On parle alors de « bouquinage ». La période de gestation chez la femelle est de 41 jours. Les premiers levrauts, de 1 à 3 individus par portée, naissent dès le mois de février puis sont allaités entre 3 et 5 semaines. La hase peut engendrer jusqu'à 5 portées au cours de l'année. Cette forte fécondité est notamment due au phénomène de superfétation, spécifique à l'espèce. En effet, la hase peut être de nouveau fécondé et cela même quelques jours avant de mettre bas.

### Habitat

Le lièvre est une espèce très ubiquiste dans le choix de ses habitats. S'il affectionne plus particulièrement les plaines céréalières, il se rencontre aussi en forêt.

### Répartition géographique

Le lièvre est présent sur l'ensemble du département de l'Aube et plus particulièrement au sein des espaces agricoles, en champagne Crayeuse.

### Les pathologies

Le lièvre peut être atteint par certaines pathologies comme la Yersinose (pseudotuberculose), les calciviroses (hépatites virales) ou par des épisodes de coccidioses. A titre d'exemple, sur les 80 derniers lièvres analysés en laboratoire, les trois zoonoses majoritaires étaient l'EBHS, la pseudotuberculose et la tularémie. Même si certaines pathologies peuvent occasionner de forte mortalité, il n'y a pas de traitement possible. Seul outil : adapter la pression de chasse les années à épizooties.

# Présentation des comptages l'IKA et IPA

Depuis plus de 30 ans, afin de suivre l'évolution des populations du lièvre dans l'Aube, la FDC 10 propose aux gestionnaires de territoires de chasse, de mettre en oeuvre ces types de comptages nocturne aux phares.

## 2 Méthodes

IKA : Indice Kilométrique d'Abondance  
IPA ou EPP : Indice Ponctuel d'Abondance

### Principe de fonctionnement des comptages :

Tout d'abord on détermine des circuits prédéfinis. On privilégie les plaines et il faut aussi éviter de passer par les routes comme les routes départementales. Par la suite nous devons obtenir une autorisation préfectorale nominative que nous déléguons aux compteurs le temps du comptage (avec des dates fixes sur un circuit déterminé).

On réalise donc le comptage au phare, à l'aide d'une voiture à allure constante pour les IKA ou sur des points fixes pour les IPA. Le comptage dure trois à quatre jours et est effectué aux mêmes heures (entre 21h et 1h), dans les mêmes conditions. Tous les individus comptabilisés sont notés sur une fiche terrain fournie par la fédération des chasseurs. Cette fiche permettra par la suite de faire une comparaison des populations sur plusieurs années. Ces résultats permettront une gestion fine du lièvre, avec notamment l'attribution de quotas de prélèvement. Les IKA ou IPA permettent aussi de prendre en compte différents paramètres comme le climat et la prédation.

Les résultats présentés sont possible grâce à une forte mobilisation des chasseurs et ils sont à saluer. A titre indicatif, sur une année :

- 1300 kilomètres sont parcourus ;
- en moyenne, plus de 3550 lièvres sont observés/an ;
- les observations ont été répétées sur chaque circuit 3 fois en moyenne.

## Les mortalités en quelques chiffres :

EBHS : 10%  
Pseudotuberculose : 14%  
Pasteurellose : 3%  
Tularémie : 15%  
Coccidiose : 3% et autres  
(Traumatisme...)



La carte représente les mortalités lièvre signalées sur le département.

## Atlas

Sanitaire  
de l'Aube

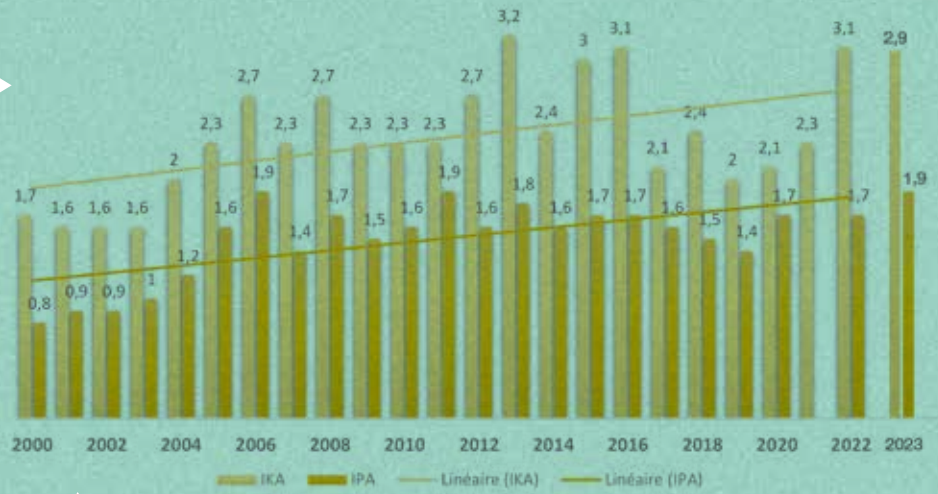
Pour en savoir plus :  
Disponible à la FDC 10  
L'atlas sanitaire de l'Aube

A travers ce graphique nous observons que les populations de lièvres connaissent des variations de densités importantes dans le temps mais aussi dans l'espace. La réussite de la reproduction serait le paramètre le plus important pour expliquer cette variabilité. Le taux de reproduction du lièvre est en général très bon, par contre, le taux de survie des jeunes est régulièrement très mauvais : entre 50 et 90 % d'entre eux meurent au cours de l'année de leur naissance, pour diverses raisons. C'est donc essentiellement à cette composante de la réussite de la reproduction qu'il faut s'intéresser. Or une particularité importante chez le lièvre est l'étalement de la saison de reproduction de janvier à novembre (avec tout de même 50 % des naissances entre mai et juillet). Combiné au fait que les jeunes sont quasiment indétectables, cela rend impossible le dénombrement du nombre de jeunes en vie. La seule solution est de les dénombrer après la chasse et donc d'estimer l'âge post-mortem. Cela passe par l'analyse des cristallins ou de la patte antérieure.

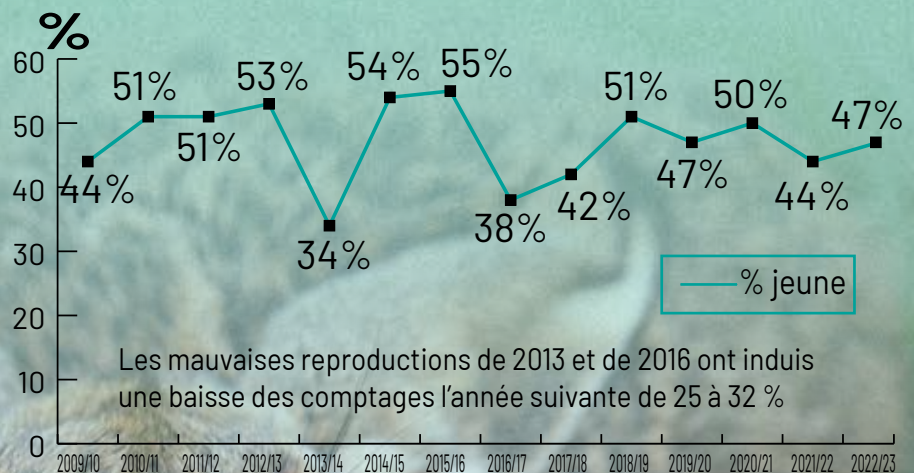
L'estimation de l'âge par l'analyse des cristallins est une méthode lourde qui nécessite un investissement important mais la méthode est éprouvée, basée sur la pesée des cristallins qui permet de déterminer avec une grande certitude la classe d'âge (« jeune » ou « adulte ») des animaux prélevés. Elle permet également de déterminer assez finement l'âge des plus jeunes animaux et donc la répartition des naissances au cours de la saison de reproduction.

Dans le département de l'Aube nous avons privilégié une méthode plus souple comme l'illustre la figure ci-dessous, la palpation de la patte avant.

Cette palpation permet de détecter le cartilage de conjugaison au-dessus de l'articulation. La particularité de cette excroissance est d'être visible les 7 premiers mois de vie du lièvre puis de disparaître progressivement et disparaître définitivement une fois adulte. On peut donc établir une corrélation directe entre le prélèvement et l'âge de l'animal.



Comme le montre le graphique ci-dessus, la tendance serait à la hausse au niveau du département de l'Aube : l'IKA est passé de 1.6 à 2.9 lièvres observés par km entre 2000 et 2023 et l'IPA est passé de 0.8 à 1.9 lièvres observés par point entre 2000 et 2023.



Les mauvaises reproductions de 2013 et de 2016 ont induit une baisse des comptages l'année suivante de 25 à 32 %

### QUELQUES CONSEILS DE GESTION

- Le lièvre se gère à l'échelle de populations de quelques centaines d'individus. Il est nécessaire de viser des unités de gestion suffisamment vaste de plus de 2 à 4.000 ha
- Il n'est pas simple, parfois impossible, d'agir sur certains facteurs limitant du lièvre (habitats, maladies, circulation routière, climat, etc.).
- Il est démontré que la chasse peut être un facteur limitant pour les populations de lièvre. Se fixer des objectifs est à peu près la seule mesure de gestion efficace. Certaines années, une diminution de la pression de chasse apporterait beaucoup.
- Les premiers tableaux de chasse au cours d'une saison donnent une indication assez précise du tableau final. En d'autres mots, des prélèvements « laborieux » indiquent, avec pas mal de fiabilité, des populations faibles... et inversement. Il peut donc être utile de se fixer un guide de prélèvement et de le réajuster en cours de saison.
- La dispersion juvénile (généralement < 5 km) est deux fois plus forte dans les territoires à faible densité... et les dispersés ont tendance à s'installer sur les territoires à fortes densité. En d'autres mots : prélever beaucoup... favorise les voisins.
- 35 % des hases sont allaitantes la 1ère quinzaine d'octobre ; il vaut donc mieux ne pas chasser trop tôt. Les 1ers accouplements ont lieu mi-décembre, il vaut mieux ne pas chasser trop tard. Novembre serait un bon mois pour réaliser le gros des prélèvements.
- Un taux de prélèvement durable serait de 10 à 15 % des lièvres présents à l'ouverture.
- Les études relatives à la prédation effectués dans l'Aube (Barrois et Sarce), ont montré un effet négatif sur la survie des jeunes lièvres. Le contrôle des prédateurs (renard) est un facteur à intégrer dans la gestion de cette espèce.
- Ne pas envisager les repeuplements en lièvres. Les risques sanitaires sont importants et le taux de réussite des opérations de repeuplement est extrêmement faible (pas plus de 10 à 20 % de survie après quelques mois).
- Les réserves sans chasse sont extrêmement utiles pour une bonne gestion du lièvre dans les zones à faible densité. Il faudrait 100 ha de réserve (dans les secteurs plus favorables) à 300 ha de réserve (dans les secteurs moins favorables). Elles sont à placer dans les meilleurs secteurs, le plus longtemps possible au même endroit. Des réserves tournantes sont possibles, entre plusieurs territoires de chasse.
- Se fixer des objectifs de prélèvement impose de tenir compte de toutes les observations possibles, IKA, IPA, battues à blanc éventuelles, réussite de la reproduction, avis des acteurs de terrain.

# Saint-Hubert

## Un moment intense entre chasseurs et chiens

### Du nouveau pour 2023 :

Cette année, une nouvelle orientation est prise dans le cadre de la « Journée Saint Hubert ». En effet, la fédération nationale des chasseurs, sous l'impulsion de son Président, a pris la décision de se retirer des « Rencontres Saint Hubert » sous la coupe de la S.C.C. et ainsi de créer une commission « Journée Saint Hubert ». Cette commission se veut rassembleuse du monde cynégétique et souhaite œuvrer pour que la chasse au petit gibier avec chien d'arrêt ou spaniel retrouve tout son charme. Qu'elle devienne un exemple de chasse moderne permettant de démontrer la capacité des chasseurs d'aujourd'hui à être des acteurs de terrain agissant au profit de la biodiversité ».

### Journée 2023 :

Après une sélection, Rencontre Saint-Hubert, organisée à Aubeterre où nous remercions une nouvelle fois les chasseurs locaux pour l'accueil parfait, cette année la fédération des chasseurs de l'Aube organise la première édition de la « Journée Saint Hubert » sur les terrains de la société de chasse de Saint-Germain le Samedi 7 Octobre 2023. Nous comptons à nouveau sur la fidélité de nos participants des dernières années lors des « Rencontres Saint-Hubert ». Cette sélection départementale permet d'accéder à la Finale régionale qui est, elle-même, sélective de « La Journée Saint Hubert Nationale ».

### Objectif :

L'objectif de la journée Saint-Hubert n'est pas de sélectionner le chien parfait primé par de multiples récompenses cynophiles. Cette épreuve n'est donc absolument pas à comparer avec des Field trials qui sont des épreuves de sélection canine et qui ne sanctionnent que le comportement du chien.

Cette épreuve de chasse pratique au petit gibier permet simplement de voir des chiens de chasse, qui travaillent en parfaite symbiose avec leurs maîtres. C'est en toute simplicité et convivialité, que s'affrontent les participants sur un parcours pratique de chasse d'une durée de vingt minutes.

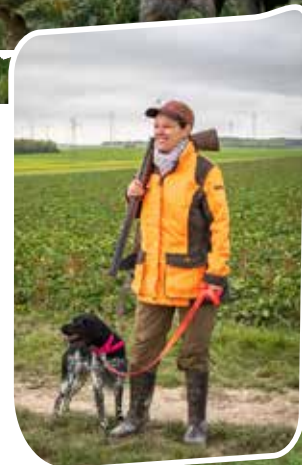
### Pour cela, plusieurs catégories sont proposées :

- Les jeunes (- de 20 ans) et chasseurs accompagnés
- Chasseresse (avec chien d'arrêt)
- Chasseresse (avec chien leveur de gibier)
- Chasseresse Trialisante (avec chien d'arrêt ou chien leveur de gibier)
- Chasseur (avec chien d'arrêt)
- Chasseur (avec chien leveur de gibier)
- Chasseur Trialisant (avec chien d'arrêt ou chien leveur de gibier)
- Archer (avec chien d'arrêt ou chien leveur de gibier)

Montant de l'engagement par chien : 20 € (gratuit pour les jeunes).

### Comment ça marche :

Le chasseur, seul avec son chien, effectue un parcours de chasse pratique d'une durée de 20 minutes. Le chasseur dispose exactement de six cartouches de son choix. Dans le cas de l'utilisation d'une arme semi-automatique seules deux cartouches sont engagées. Le concurrent peut prélever deux pièces de gibier maximum tirées avec 4 cartouches, selon les conditions d'éthique liées à l'utilisation de son chien. Durant cette prestation, le comportement



Les rencontres  
Saint-Hubert



du binôme est observé par deux juges s'arrêtant sur la complicité entre le chien et son maître. En fin de matinée, les résultats sont annoncés dans la convivialité valeur essentielle de notre passion commune.

### Jugement et critères de notation

- Sécurité, comportement, connaissances du chasseur et éthique : **45 points**
- Tir et habilité du chasseur : **20 points**
- Appréciation du chien : **35 points**

### Inscription :

Inscrivez-vous au 03.25.71.51.11

- Fdc10@fdc10.org - fdc10.org  
(rubrique journée Saint Hubert)



# Maizières-la-Grande-Paroisse

## Des sociétés de chasse qui s'engagent pour la biodiversité

L'activité cynégétique en zone humide gagnera en légitimité avec des actions concrètes de préservation du territoire !

**Le site de Maizières-la-Grande-Paroisse constitue un potentiel exceptionnel ! La présence d'habitats des zones humides et typiques des vallées alluviales telles que l'aulnaie-frénaies ouest-européenne à hautes herbes ou la phragmitaie des eaux douces sont des habitats rares en France et voie de régression dans le monde ! Malgré ce potentiel, l'évolution du site est en mauvaise voie... la fermeture du milieu menace la disparition de ces habitats typiques des vallées alluviales.**

Réelle menace pour les tourbières et les marais, la fermeture des milieux est directement liée à l'abandon de sites naturels. L'homme reste un partenaire incontournable dans le maintien des fonctionnalités des zones humides ! L'activité cynégétique, quoi qu'on dise, a permis de garder une partie de cette zone humide ouverte grâce au débroussaillage tout autour du site et à l'intérieur.

Mais cela ne suffit pas à maintenir une zone humide sur le long terme. C'est dans ce contexte que la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube a lancé un projet d'animation foncière sur ce site de 35 hectares. L'objectif étant d'acquérir les parcelles

au sein de cet espace naturel, de restaurer ce milieu et ainsi d'éviter la fermeture totale de la tourbière ! Ce projet se construit en concertation avec la société de chasse de Maizières-la-Grande-Paroisse représentée par M. Jean-Michel DENIS, président de la société de chasse «Les amis des amis» :

**« La Fédération Départementale des chasseurs de l'Aube, dans son projet d'acquérir des parcelles sur cette zone humide de « La Léchère » a donné des garanties à notre association de maintenir la pratique de la chasse du petit et du gros gibier, comme c'est le cas actuellement, et depuis des décennies. C'est**

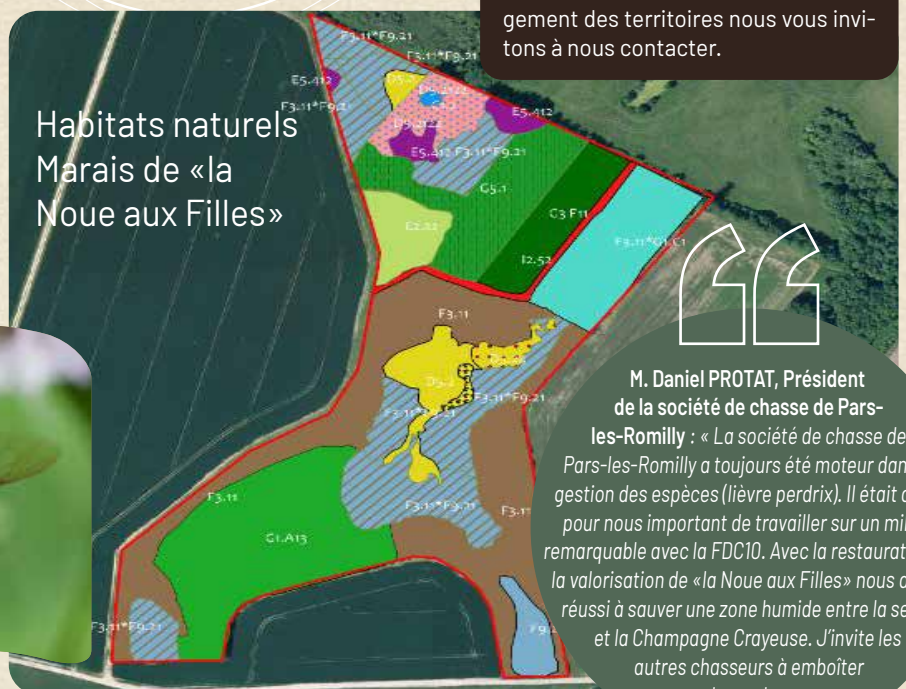
**avec cette garantie, et avec la confiance que nous portons à notre Fédération de chasse, que nous travaillerons en étroite collaboration à la réussite de ce projet, mais toujours, dans l'intérêt des chasseurs de Maizières La Grande Paroisse ».**

Jean-Michel DENIS

Ces acquisitions permettront de maintenir cette zone humide en espace naturel et d'éviter toute forme de transformation au péril de la biodiversité.

Là encore les chasseurs Auboisi sont sur le terrain, alors si vous aussi vous souhaitez vous investir dans l'aménagement des territoires nous vous invitons à nous contacter.

Habitats naturels  
Marais de « la Noue aux Filles »



M. Daniel PROTAT, Président de la société de chasse de Pars-les-Romilly : « La société de chasse de Pars-les-Romilly a toujours été moteur dans la gestion des espèces (lièvre perdrix). Il était donc pour nous important de travailler sur un milieu remarquable avec la FDC10. Avec la restauration et la valorisation de «la Noue aux Filles» nous avons réussi à sauver une zone humide entre la seine et la Champagne Crayeuse. J'invite les autres chasseurs à emboîter le pas ! ».



# Piégeage ESOD



## Espèces **ESOD** (Groupe 2)

**L'arrêté ministériel que nous attendions est enfin paru au journal officiel le lendemain de sa signature c'est-à-dire le 04 août 2023.**

**Nos activités de régulation de ces ESOD sont enfin reprises avec plus d'un mois de retard...**

La liste est identique à l'arrêté ministériel de 2019 si ce n'est un rajout des communes de La Chapelle-Saint-Luc, les Noés-près-Troyes, Pont-Sainte-Marie, Saint Julien-les-villas, Saint Parres-aux-tertres et Sainte-Savine pour la régulation de la Martre.

En effet avec ces complexités de zonages de classement nous avons eu plus de dommages occasionnés par la Martre en agglomération de Troyes ces 4 dernières années, ce qui nous a permis de demander le rajout de ces nouvelles communes au ministère... L'ensemble des cantons et communes concernés pour la régulation

de la Martre est consultable via notre site internet dans l'onglet Réglementation, piégeurs et gardes particuliers). Nous avons bien heureusement conservé le classement du Renard, du corbeau et de la corneille. Seul bémol, l'étourneau sansonnet n'est désormais plus classé ESOD dans le département de l'Aube.

**Comme d'habitude, vos retours de terrain sont essentiels plus que jamais :**

- Bilan de capture des Piégeurs et Gardes avant le 30 septembre dernier délai.
- « Déclaration de dommages dus aux prédateurs » que vous trouvez sur notre site internet dans l'onglet Réglementation, piégeurs et gardes particuliers.
- En plus de vos retours annuels de bilan de piégeage avant le 30 septembre, n'oubliez pas de vérifier votre période de déclaration d'opération de piégeage qui doit être faite désormais pour 3 ans.

Piégeurs et Gardes, reprenez vos activités rapidement, les Renards sont clairement présents, c'est ce qu'il ressort des comptages nocturnes estivaux (IKA).



### **Application IGN**

Vous souhaitez apporter des éléments pour défendre votre passion ? utilisez l'application IGN !

Utilisable sur n'importe quel smartphone, l'application IGN a pour objectif de simplifier la collecte de données permettant la défense de la chasse. Vous rencontrez des animaux percutés sur le bord de la route, vous constatez une mortalité anormale sur votre territoire ou encore vous souhaitez suivre l'évolution de l'importance des blaireautières dans le département, IGN est l'outil le plus simple pour instruire une banque de données auprès de la FDC10. Ces données collectées sur l'ensemble des 440 communes du département ont une réelle importance pour la conception des arrêtés et autres dossiers relatifs à la chasse.

Le chasseur Auboisi est une vraie sentinelle de la nature, nous devons nous en servir !

**Venez apprendre à vous servir de l'application IGN durant une formation, inscription contact FDC10**



# Facebook

## Chassons.aube, une nouvelle page Facebook pour les passionnés !

Contrairement aux profils Facebook existant de la FDC10 destinés à de la communication grand public (3 800 followers) en diffusant que de l'informations générales et réglementaires sur la chasse Auboise, la nouvelle page Facebook Chassons.aube initiée par la FDC10 est plutôt dédiée aux associations et aux organisations cynégétiques souhaitant communiquer sur leurs disponibilités.

Cette nouvelle page Facebook, associée à notre site internet « bourse des territoires » permet ainsi d'améliorer votre connaissance en matière d'action de chasse disponible sur l'ensemble du département mais aussi de vous lancer dans des modes de chasse que vous ne pratiquez pas comme l'approche, chasse aux

pigeons... En postant sur cette page des offres de chasse, nous créons ainsi un réseaux de passionné à la recherche de territoires.... Jeunes chasseurs, nouveaux habitants ou tout simplement des chasseurs qui souhaiteraient découvrir d'autres modes de chasse, d'autres territoires.

De plus, cette page nous permettra de rassembler des personnes autour d'un centre d'intérêt commun, que vous soyez chasseur de petit gibier, de migrateur ou encore de grand gibier, il y aura toujours sur cette page des personnes qui partageront votre passion et vos préoccupations.

Les personnes intéressées pourront donc directement communiquer en message privé, sans passer par la FDC10, pour éviter

tous jugements les commentaires seront systématiquement retirés.

Si vous souhaitez inscrire une offre sur cette nouvelle page Facebook, la démarche reste simple il vous suffit de nous transmettre par mail [fdc10@fdc10.org](mailto:fdc10@fdc10.org) la commune - la surface du territoire - l'offre (demi-action - action - Chasse à l'approche...) et le ou les gibier(s) chasser. Volontairement la notion de prix ne sera pas abordée, laissant ainsi le responsable de chasse maître de cette donnée.

Ce réseau social offre ainsi une information que vous pouvez diffuser à votre tour.

**Vous pouvez dès à présent liker sur « Le chasseur Auboise »**

## DÉCOUVREZ LA GAMME TOYOTA DANS LE RÉSEAU TEAM COLIN À TROYES



### YARIS CROSS



### HILUX



### RAV4 PHEV



### TOYOTA VALLÉE

**Crancey**

2 Route Nationale 19  
10100, Crancey

**Provins**

ZAC des Deux Rivières,  
8 Av. Georges Dromigny  
77160, Provins

**Barbery**

RN, 19 Imp. Louis l'Epine  
10600, Barbery-Saint-Sulpice



# Lyme



## Etudes des indicateurs environnementaux permettant de prédire au mieux le risque encouru par l'Homme vis-à-vis des pathogènes transmis par les tiques.

Les tiques, petits acariens hématophages, transmettent à l'homme un grand nombre d'agents pathogènes dont les plus connus sont ceux responsables de la maladie de Lyme. L'Entente de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses (ELIZ) a récemment conduit une étude portant sur l'utilisation du chevreuil pour cartographier le risque associé à ces microbes. Elle a été réalisée en collaboration avec les institutions scientifiques (CNRS, INRAE et ANSES), la Fédération des Chasseurs de l'Aube et le Laboratoire Vétérinaire Départemental, acteurs locaux, qui sont des partenaires essentiels pour mener à bien ce projet. Aidés par des fonds Européens ce sont les Conseils Départementaux qui financent ce vaste projet.

La maladie de Lyme touche près de 60 000 personnes par an. Elle est causée par des bactéries, appelées « Borrelia » transmises par les tiques lors d'une piqure. Actuellement, le moyen le plus efficace pour protéger les populations est la prévention, ce qui nécessite d'avoir une bonne connaissance du risque. Un moyen de surveillance alternatif est l'utilisation d'animaux sentinelles, c'est-à-dire des témoins animaux sauvages, qui permettent d'évaluer plus simplement le risque d'exposition et de suivre l'évolution de ces zoonoses.

Ainsi, le chevreuil qui se trouve sur l'ensemble du territoire métropolitain qui est chassé partout et qui nourrit un grand nombre de tiques identiques à celles qui piquent l'homme, nous a paru être un bon candidat pour obtenir des informations localisées sur ces pathogènes. Les chevreuils ont la capacité de lutter contre les bactéries responsables en produisant des anticorps contre elles que l'on peut détecter par des analyses sérologiques. En outre nous avons montré que le cervidé

ne conserve ses anticorps que quelques semaines après la piqure d'une tique infectée. Il serait donc un très bon indicateur pour cartographier le risque d'exposition à la Borrelia de Lyme à un instant précis à condition d'élaborer un plan annuel de surveillance dans chaque département.

**Protocole mis en place :** Collecter des échantillons sur 300 chevreuils tués à la chasse, sur trois hivers consécutifs, et répartis de manière homogène sur la surface du département.

### Les échantillons prélevés sont :

- Une oreille pour compter et analyser les tiques qui s'y trouvent ;
- Du sang sur buvard pour les analyses sérologiques sur la maladie de Lyme ;
- Un morceau de rate pour rechercher d'autres agents pathogènes transmis par les tiques.



Il s'agit en fait d'un programme de recherche participative impliquant les chasseurs sur chaque territoire. Actuellement, les prélèvements sur près de 3 000 chevreuils ont été analysés dont 1 033 (soit 35%) ont été détectés séropositifs pour les borrelies responsables de la maladie de Lyme, indiquant qu'ils ont été en contact avec la bactérie dans les semaines précédant l'action de chasse. La séroprévalence mesurée (nombre de chevreuils séropositifs sur le nombre de chevreuils total) est très variable selon le département, elle varie de 3,5% pour le Bas-Rhin à 51,02% pour la Savoie. Ce qui permet déjà d'envisager que l'intensité du risque n'est peut-être pas la même suivant les secteurs.

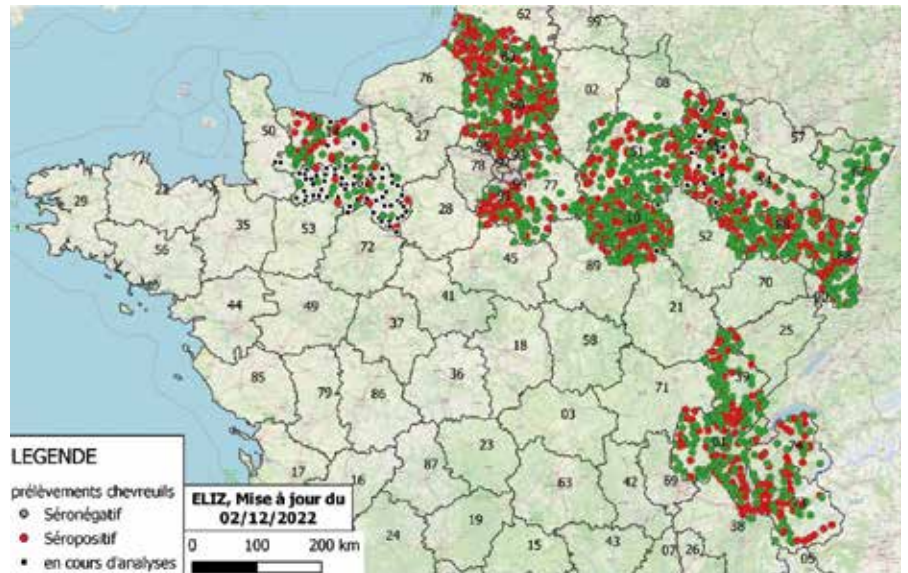
Des analyses plus approfondies sont en cours afin de déterminer quels facteurs de l'environnement explique le mieux la présence de chevreuils séropositifs et ainsi pouvoir faire le lien avec le risque pour l'homme.

**Carte 1 :** Répartition et statut sérologique provisoire des chevreuils échantillonnés à la chasse dans les départements participants.

On peut imaginer que lorsque ces informations seront acquises dans tous les départements, ce type de carte sera une source d'information unique vis-à-vis du risque Lyme au niveau National mais surtout à l'échelle précise dans chaque Département.

**Résultats dans le département de l'Aube :**

Dans le département de l'Aube, au total, 271 chevreuils ont été collectés par la FDC10 au cours de deux saisons de chasse (d'octobre 2020 à février 2022) dont la totalité a été analysée par le Laboratoire d'Analyses Départemental de l'Aube et les résultats ont été exploités par l'ELIZ. La présence d'anticorps dirigés contre les borrelies a été détectée chez 69/271 individus (25,46%), prévalence globale qui se situe parmi celles les plus faibles des départements participant à l'étude

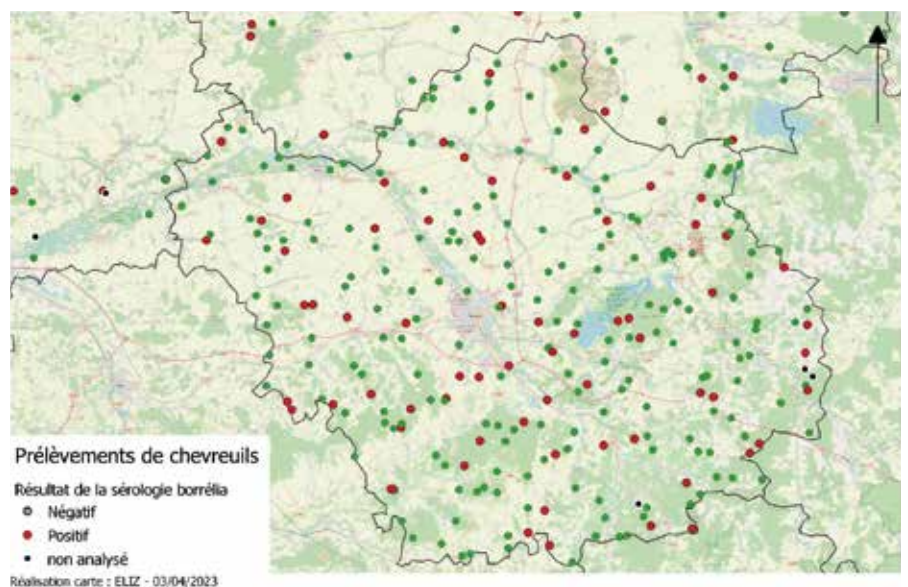


**Résultats des analyses sérologiques des chevreuils de l'Aube au cours de l'étude.**

Saisons de chasse	Nombre de chevreuils analysés	Nombre de chevreuils séropositifs	Nombre de chevreuils séronégatifs	Pourcentage de séropositifs
2020-2021	207	51	156	24,64
2021-2022	29	9	20	31,03
NA	35	9	26	25,71
TOTAL	271	69	202	25,46

A partir de ces résultats, des analyses statistiques fines sont nécessaires afin de pouvoir les interpréter et réaliser une carte de risque la plus précise possible. En effet, le système étudié étant un système complexe, impliquant des variables environnementales (météo, paysage, etc...) et saisonnière, une analyse fine des résultats issus de la carte de situation présentée ici permettra de cibler des zones plus ou moins à risque et de comprendre les variables associées au risque.

Intervention de Monsieur Benoît COMBES (Directeur ELIZ) à l'assemblée générale de la FDC 10 en AVRIL 2022 - Responsable scientifique de l'étude sur la maladie de Lyme.



**Carte 2 :** Répartition et statut sérologique des chevreuils échantillonnés à la chasse dans le département de l'Aube vis-à-vis des Borrelia.

# ARMURERIE BONAPARTE



## JOURNÉE DU TIR

**Samedi 2 Septembre**

- Initiation au tir à l'approche
- Ball trap
- Final du concours ADCGG 10

**1080 M<sup>2</sup> DÉDIÉ À VOTRE PASSION**

**Showroom Harkila**

**NOUVEAUTÉ**

**Ball-trap parcours de chasse et Compak Sporting**

Vente d'armes, munitions,  
accessoires vêtements de chasse.

Atelier de réparations,  
tous types de montage et réalisation

Stand de tir 25-50-100-200 mètres

Sanglier courant



Nouvelle adresse : 7 rue Jean Jaures - 10500 Brienne-le-Château

Tél : 03 25 57 30 46 – 06 03 15 24 29 | E.mail : [armurerie.bonaparte@gmail.com](mailto:armurerie.bonaparte@gmail.com)